



Conférence sur le nouveau Règlement Machines de l'UE 2023/1230

Tout ce qu'il faut savoir sur la nouvelle législation



La législation la plus importante de l'industrie tech (industrie des machines, des équipements électriques et des métaux, ainsi que des branches technologiques apparentées) a été révisée ces dernières années. Le résultat en est le Règlement Machines de l'UE 2023/1230, qui est entrée en vigueur le 19 juillet 2023 et qui sera applicable dès janvier 2027 pour les acteurs économiques tels que les fabricants et les commerçants.

Même si le nouveau Règlement Machines ne bouleverse pas tout ce qui existait jusqu'à présent, les entreprises devront tout de même faire face à quelques nouveautés. Dans la nouvelle édition de notre conférence, les participants recevront dans le cadre de cette intense journée une vue approfondie de ces nouveautés et des pistes de réflexion pour les mettre en pratique dans leur propre entreprise.

Il s'agit, en ce qui concerne cette manifestation, d'une répétition pratiquement identique quant au contenu de notre conférence de l'année passée.

Cette manifestation est réalisée en coopération avec IBF-Solutions: www.ibf-solutions.com

Programme du 28 octobre 2024, 09h30 – 17h00 heures

Café de bienvenue

09h30 Allocution d'ouverture
Urs Meier, Swissmem

09h45 **Coup d'œil sur le nouveau Règlement Machines:
Qu'est-ce qui change pour la construction et en ce
qui concerne les processus?**
Christian Aumann, IBF-Solutions

11h15 Pause et réseautage

11h45 **Nouvelles exigences concernant les commandes,
l'équipement électrique et la Cyber Security**
Pascal Bieger, Bieger Safety Engineering

12h15 **Instructions d'utilisation numérique**
Fin de l'exposé encore ouverte

12h45 **Repas d'înatoire**

13h45 **La Suisse et l'UE**

Urs Meier, Swissmem

14h00 **Application en Suisse**

Fin de l'exposé encore ouverte

14h30 **Point de vue de l'autorité de surveillance des marchés**
Peter Haas, SUVA

14h45 **Pause et réseautage**

15h15 **Réussir l'introduction du nouveau Règlement Machines
dans l'entreprise: conseils, pierres d'achoppement et
recommandations.**
Johannes Windeler-Frick, IBF-Solutions

16h00 **Débat sur des questions du public**
Toutes les expertes et tous les experts

16h45 **Récapitulation**

17h00 **Fin de la manifestation**



Orateurs



Urs Meier
Swissmem, Zurich

Urs Meier est avocat et s'occupe depuis 20 ans de questions juridiques d'entreprises de l'industrie. Il conseille les entreprises de l'industrie tech de Swissmem aussi bien dans des affaires de droit de contrats que dans des questions juridiques du droit de la sécurité des produits et du droit technique de l'UE.



Johannes Windeler-Frick
IBF Solutions, Zurich

Johannes Windeler-Frick est directeur d'IBF Solutions SA avec siège à Zurich, Stuttgart et Vils (A). Il s'occupe depuis plus de 10 ans de questions relatives aux marquages CE (notamment MRL, LVD et EMV-RL). Son domaine de conseil actuel principal concerne les exigences et la mise en pratique du nouveau Règlement Machines.



Pascal Bieger
Bieger Safety Engineering

Pascal Bieger est chargé de cours à des hautes écoles et conseiller indépendant dans le domaine de la sécurité au travail et des machines.

Depuis plus de 20 ans, il conseille et accompagne des entreprises du secteur industriel et de la recherche en Suisse et à l'étranger sur différentes questions relatives aux domaines techniques mentionnés.

En tant que chargé de cours et animateur de séminaires, il transmet ses connaissances techniques et ses expériences pratiques à de futurs ingénieurs.



Christian Aumann
IBF Solutions, Stuttgart

Christian Aumann est chef de produits chez IBF Solutions avec focalisation sur le nouveau Règlement Machines. Cet ingénieur sécurité a 15 ans d'expérience dans la construction mécanique de machines spéciales et en particulier dans l'application de la directive machines et ATEX ainsi que dans l'élaboration d'évaluations de risques.

Peter Haas
Suva

Peter Haas est ingénieur-électricien. Il a été actif pendant de nombreuses années dans le développement de machines dans l'industrie privée et il a acquis beaucoup de savoir-faire dans la gestion de projets de clients.

Depuis 13 ans, il travaille au service surveillance des marchés de la Suva et s'occupe intensément de la loi sur la sécurité des produits.

Public et contenu

Public cible

Cette conférence s'adresse aux collaborateurs et aux dirigeants d'entreprises de l'industrie tech qui ont affaire aujourd'hui avec la Directive Machines, et plus tard avec le Règlement Machines et/ou participeront à leur mise en application dans l'entreprise, comme:

- Chefs Technique et construction
- Chargés de la qualité et de la sécurité
- Responsables produits
- Chefs produits
- Coordinateurs CE
- Collaborateurs techniques.

Contenus

- Différences Directive Machines / Règlement Machines
- Les exigences fondamentales nouvelles et modifiées relatives à la protection de la sécurité et de la santé du Règlement Machines
- Détermination du besoin d'agir dans sa propre entreprise
- Procédure de mise en œuvre dans l'entreprise
- Documentation électronique (en particulier e-mode d'emploi)
- Mise en pratique du Règlement UE en droit suisse
- Évaluation de l'autorité de surveillance du marché
- Effets sur les fabricants suisses, au cas où la Suisse et l'UE ne s'accorderaient pas sur les questions institutionnelles.
- Table ronde sur les questions des participants

Des modifications du programme sont expressément réservées.

Organisation

Date et heure

Lundi 28 octobre 2024
09:30 – 17:00 heures

Inscription

Délai d'inscription: **30 septembre 2024**

[Lien pour s'inscrire](#)

Frais

Membres Swissmem + clients IBF Solutions
CHF 790.- plus TVA.

Prix normal
CHF 990.- plus TVA.

Sont compris dans le prix

Documents pour la journée sous forme électronique, café d'accueil, pause-collation et repas dînatoire

Lieu de la conférence

[SIX Convention Point](#), Zurich

Tram 4 depuis la gare centrale de Zurich ou tram 4 depuis la gare d'Altstetten Nord

→ jusqu'à l'arrêt «Sportweg»

Annulation

L'annulation d'une inscription est possible sans frais jusqu'au 30 septembre 2024. Une fois cette date passée, le prix intégral de la participation sera facturé en cas d'annulation ou de non-participation. Une autre personne de la même entreprise est volontiers admise.

Le nombre de places est limité. Les inscriptions se font selon le principe «first come, first served». Dès que la capacité des locaux est atteinte, les inscriptions ultérieures sont mises sans engagement sur une liste d'attente.

Traduction

À partir d'au moins 20 inscriptions de participants de langue française, la manifestation sera traduite simultanément en français. Les participants seront informés à temps si ce nombre est atteint ou non.

Organisation

Swissmem
Pfungstweidstr. 102, case postale
8037 Zurich
T +41 44 384 41 11
info@swissmem.ch
www.swissmem.ch

IBF Solutions
Hardturmstrasse 10
8006 Zurich
T +41 44 515 85 50
office@ibf-solutions.com
www.ibf-solutions.com

Informations

Catherine Jesel | Swissmem
c.jesel@swissmem.ch | +41 44 384 48 08

Site internet

[Conférence sur le nouveau Règlement Machines de l'UE](#)